

# 16

DÉCEMBRE  
2024

# watt

Les dernières nouvelles du secteur de  
l'électrotechnique **pour les travailleurs**



E

## Découvrez notre dictionnaire illustré interactif !

PictoLibro est un dictionnaire illustré et interactif né d'une collaboration entre les secteurs de l'automobile, de la construction, du bois et, bien sûr, de notre secteur de l'électrotechnique. Depuis sa sortie, il a été fortement amélioré et adapté sur de nombreux points essentiels.

'Dictionnaire illustré numérique intersectoriel' n'étant pas très fluide, il a été décidé d'opter pour l'appellation 'PictoLibro'. Ce changement s'explique en partie par les nombreux **ajustements, les adaptations et mises à jour** apportés dans l'intervalle sur base du feedback provenant aussi bien du milieu de la formation que du terrain. L'application est intégralement disponible en ligne, ce qui la rend parfaitement future proof !

### Fonctionnalités

Pourquoi PictoLibro est également fait pour vous ? Parce qu'en tant que professionnel, vous accédez à une base de données pratiques comprenant des **photos, des extraits audios ainsi que des descriptions** d'outils, de concepts et d'instruments importants.

Pour couronner le tout, l'application est gratuite et vous pouvez l'utiliser sans devoir créer de compte, bien que cela vous limite aux fonctionnalités de base. La création (très simple) d'un compte permet en effet, de bénéficier de fonctionnalités supplémentaires, telles que la création d'une liste de favoris.

**PICTO LIBRO**



Vous estimez que PictoLibro **peut encore être amélioré ?**

Grâce au bouton 'Feedback', vous pouvez soumettre vos questions, suggestions et commentaires. Ainsi, l'application évolue et s'enrichit continuellement en collaboration avec les utilisateurs.

## Préface

Chère lectrice, cher lecteur,

Cette édition est avant tout placée sous le signe du changement : les modifications du RGIE, l'amélioration du dictionnaire illustré interactif, les ajustements dans le calcul de la prime de fin d'année, ... Autant d'éléments qui prouvent que notre secteur est en constante évolution. C'est évidemment une excellente chose, mais cela signifie aussi qu'il est **essentiel de se tenir à jour !**

À propos de se tenir à jour : notre article technique s'intéresse, cette fois-ci, de manière détaillée, au phénomène du courant continu. Vous découvrirez également des informations concernant le budget formation destiné aux jeunes travailleurs ainsi que les diverses indemnités et interventions existantes.

Bonne lecture !

Peter Claeys,  
Directeur de Volta

**A**  
ACADEMY

**B**  
BENEFITS

**R**  
RESEARCH

**E**  
EDUCATION

**C**  
HR-CONNECT

**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

**B**

## Prime de fin d'année

À partir de l'année de prime 2024, une petite modification a été apportée au mode de calcul de votre prime de fin d'année. Découvrez ce qui change.

Concrètement, les modalités concernant les jours assimilés pris en compte pour le calcul de la prime de fin d'année sont modifiées. Si vous avez **travaillé au moins 120 jours** durant la période de référence, un maximum de 130 jours assimilés seront comptabilisés. Vous comptez **moins de 120 jours travaillés** ? Dans ce cas, le nombre maximum de jours assimilés sera fixé à un tiers de vos jours travaillés.

Pour le reste, rien ne change : la prime de fin d'année demeure fixée à **8,33 % de votre salaire annuel brut**. Pour l'année 2024, elle est basée sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024. Les jours assimilés seront valorisés sur base d'un salaire journalier forfaitaire, afin de limiter au maximum la perte sur le montant de la prime.



Vous avez des questions sur le calcul ou les nouvelles modalités ?

**Une seule adresse : My Volta !**

**B**

## Indemnités et interventions

Quelles sont les indemnités et interventions auxquelles vous avez droit, et que devez-vous faire pour en bénéficier ? Nous vous en présentons trois dans cette édition.

### Indemnité complémentaire avec effet rétroactif

Si vous souhaitez introduire une demande **d'indemnité complémentaire avec effet rétroactif** pour 2021, vous avez jusqu'à la fin du mois de décembre 2024 pour le faire. Après cette date, ce ne sera plus possible.

### Congé pour soins palliatifs

Si vous avez pris un congé pour soins palliatifs au cours des cinq dernières années, vous pouvez demander une intervention via Volta. En effet, la prime de fin d'année pour les travailleurs prenant un congé palliatif est **augmentée d'un montant forfaitaire**. Celui-ci est calculé en fonction de la nature de l'interruption (totale ou partielle). Pour en bénéficier, complétez le formulaire de demande et renvoyez-le nous. En 2024, vous pouvez encore introduire une demande couvrant la période remontant jusqu'à 2019.

### Accompagnement de carrière

Conformément à la CCT Travail faisable, chaque travailleur a le droit d'avoir **un entretien de carrière avec son employeur** au moins une fois par période de cinq ans de service. Celui qui, suite à cet entretien ou de sa propre initiative, opte pour un accompagnement de carrière, peut se faire rembourser les frais par Volta fse. La condition est cependant que l'employeur relève de la CP 149.01 au moment de l'accompagnement de carrière. L'intervention - exonérée des cotisations sociales et du précompte professionnel - est plafonnée à 80 euros et est sollicitée via un formulaire de demande.



Vous souhaitez encore vérifier quelles indemnités vous avez déjà demandées ?

Vous trouverez toutes les informations sur **My Volta**.





# Le courant continu : un nouveau défi pour l'électrotechnicien

Les électrotechniciens rencontrent de plus en plus de circuits en courant continu dans les installations. Il s'agit en général d'applications de faible puissance et en basse tension, comme des prises USB. Mais à l'avenir, les installations à haute tension vont devenir de plus en plus fréquentes, avec tous les avantages, mais aussi les risques que cela comporte.

Les premiers réseaux de distribution aux États-Unis étaient des réseaux locaux en courant continu. De grandes centrales ont été construites, souvent éloignées des utilisateurs. Bien entendu, le choix s'est porté sur **le courant alternatif plutôt que sur le courant continu**.

Aujourd'hui, nous connaissons une importante production locale d'énergie dans les bâtiments, notamment au moyen d'installations photovoltaïques, d'un stockage local sur batteries et de pompes à chaleur. On utilise également de plus en plus l'Internet des objets (IoT) et les appareils intelligents fonctionnant sur courant continu (CC). Les composants électroniques de puissance actuellement disponibles permettent de modifier le niveau de courant continu de manière fiable et efficace, ainsi que de créer une liaison entre CA et CC, même en haute tension, **comme sur les câbles sous-marins**.

## Sécurité des installations CC

Les installations électriques doivent être sûres pour les personnes, les animaux et les biens. Les exigences à respecter par les installations à basse et très basse tension figurent au livre 1 du RGIE. Mais étant donné que l'on parlait principalement d'installations CA, un groupe de travail du RGIE revoit actuellement les conditions relatives aux installations CC. **Il s'agit principalement de systèmes réseau qui sont en cours d'examen**.

Un courant continu sans ondulation est plus sûr pour les personnes. Cependant, interrompre un courant continu au moyen d'un commutateur classique est nettement plus difficile que d'interrompre un courant alternatif avec la même valeur RMS. Dans le cas d'un courant continu, il n'existe **pas de passage à zéro de la tension**, de sorte que le champ électrique entre les contacts d'ouverture ne passe pas par zéro. En conséquence, l'arc entre les contacts ouvrants est plus difficile à éliminer. La polarité joue en outre un rôle important dans la connexion : si la connexion est correcte, l'arc est poussé vers la chambre d'extinction, mais dans le cas contraire, le commutateur est endommagé. Ce problème pourrait être résolu par l'emploi de composants électroniques de puissance permettant de ramener très rapidement le courant continu à zéro. Cependant, le livre 1 du RGIE et les normes internationales stipulent que les **dispositifs à semi-conducteurs** ne peuvent pas être utilisés à des fins de séparation.

## Installations domestiques

Les commutateurs, différentiels, automates et prises de courant pour le courant alternatif ne peuvent donc pas être utilisés sans modification dans un réseau à courant continu. À cette fin, heureusement, plusieurs commissions internationales de normalisation travaillent activement à l'élaboration d'une réglementation internationalement reconnue. Il ne faudra donc pas longtemps avant que le courant continu devienne bientôt envisageable dans les installations domestiques.

Il faut également attendre une normalisation des niveaux de tension et des normes pour les appareils d'utilisation dans les installations CC. Les appareils d'utilisation monophasés avec à l'entrée un pont redresseur simple (comme les lampes à LED) peuvent être utilisés tels quels dans une installation CC, pour autant que la tension de l'installation CC **ne soit pas supérieure à la tension de claquage** de deux diodes polarisées inverses en série.

## Communication entre appareils intelligents

Un autre avantage des réseaux CC est l'absence d'harmoniques, qui fait que ces réseaux conviennent à la Power Line Communication. En effet, il **n'y a pas de perturbations/interférences avec les signaux de communication** envoyés via le câble d'alimentation, ce qui permet une communication fiable et non perturbée entre les appareils branchés sur le réseau CC.

## Conclusion

Le courant continu est plus présent que jamais sur notre marché et le nombre **d'installations à courant continu va continuer à augmenter**, surtout après l'adoption des réglementations nécessaires pour les réaliser en toute sécurité, conformément au livre 1 du RGIE et aux règles de l'art. Naturellement, il faudra en outre prévoir les formations nécessaires pour permettre aux installateurs d'acquérir les connaissances requises pour travailler correctement.



**B**

## Budget formation pour les -26 ans

Nous disposons d'un budget spécifique pour les nouveaux travailleurs âgés de moins de 26 ans et employés depuis moins de 12 mois. L'objectif est de financer (totalement ou partiellement) le coût de leur formation.

Plus les jeunes travailleurs sont formés tôt, au mieux c'est pour la sécurité et la productivité sur le chantier. C'est pourquoi Volta a mis en place ce budget formation. Concrètement, une entreprise peut **solliciter**, via un formulaire de demande, **le remboursement des coûts facturés** pour la formation, et ce, jusqu'à 1.000 euros par jeune.



Vous trouverez une liste complète des formations entrant en ligne de compte pour le budget formation en scannant le code QR. Vous pouvez également y introduire directement une demande de budget.

### Êtes-vous éligible ? Voici les conditions :

- Vous avez moins de 26 ans au début de la formation.
- Vous êtes dans un premier emploi depuis 12 mois maximum.
- Vous êtes lié à un accord dans le cadre d'un programme scolaire.

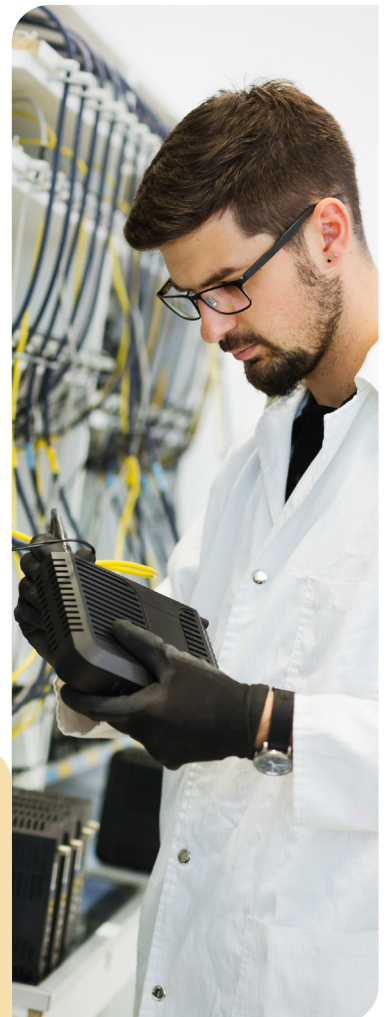
**C**

## Investissez en vous-même et développez vos compétences

De nouvelles techniques et méthodes de travail sont régulièrement introduites dans notre secteur. Il est donc essentiel de renforcer vos compétences et de continuer à apprendre. En poursuivant votre développement, vous serez plus fort dans votre travail et ouvrirez la porte à de nouvelles opportunités et perspectives d'évolution. Investir en vous-même est la clé du succès !

L'apprentissage peut prendre différentes formes : vous pouvez suivre une formation en présentiel ou opter pour un programme en ligne. Pour cette seconde option, Volta a déjà développé différents e-learning. Outre cet 'apprentissage formel', il existe également **'l'apprentissage non formel'**. Par exemple, lorsque vous posez une question à vos collègues sur le terrain ou recherchez des informations sur un nouveau type d'installation. Bien entendu, nous encourageons également ce type d'apprentissage !

Vous songez à suivre une formation ? Dans ce cas, il est judicieux d'en discuter avec votre chef d'équipe ou votre employeur afin d'identifier les sujets qui vous intéressent ou qui pourraient vous aider à progresser dans votre travail. En effet, en développant vos compétences, non seulement vous vous enrichissez personnellement, mais c'est aussi avantageux pour votre employeur.



A

# Calendrier

## FORMATIONS VOLTA

Nous organisons ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

### Toutes les provinces

AREA (Allgemeine Regelung für Elektrische Anlagen)

BA4 personnes averties

BA5 personnes expérimentées

Câblage structuré

Détection incendie selon NBN S21-100

Formation de base en sécurité sur chantiers temporaires ou mobiles

RGIE - Installations domestiques existantes et nouvelles

Travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension

VCA Formation de base (examen à l'écran)

VCA Formation de base (examen lu possible à la demande)

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

### Toutes les provinces

Batteries domestiques et PV - couplage au réseau

Bornes de rechargement - Les chaînons manquants

BT Calcul des courants de court-circuit

BA4 Basisanweisungen

BA5 Elektriker

BT Dimensionnement des câbles et conducteurs

BT Protection contre les surintensités

BT Schémas de liaison à la terre

Instructeur d'entreprise (base)

Instructeur d'entreprise - Perfectionnement

L'éclairage LED de la conception à l'installation

Technologies innovantes

Travailler ergonomiquement pour les électriciens

VCA Sicherheits Basisschulung

Étudier où vous voulez, quand vous voulez et à votre propre rythme ?

C'est maintenant possible grâce à l'e-learning de Volta



A

# RGIE : votre guide pour des installations sûres et conformes



L'année dernière, d'importantes modifications avaient déjà été apportées au Livre 1 du Règlement général sur les installations électriques (RGIE). À partir du 1<sup>er</sup> mars 2025, de nouvelles modifications entreront en vigueur, spécifiquement pour les pièces équipées d'une baignoire ou d'une douche. La réglementation relative aux prises électriques a également été revue dans cette publication par le biais d'un Arrêté Royal

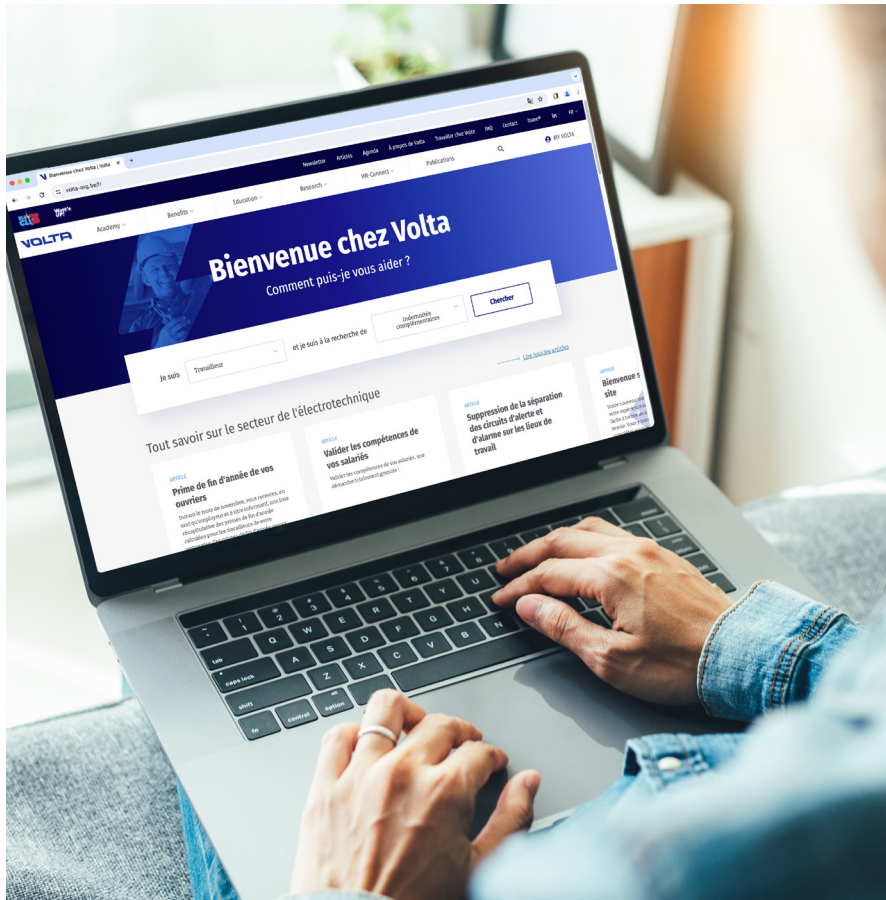
Ces mises à jour permettent d'aligner notre réglementation sur les normes internationales et d'intégrer de nouvelles applications technologiques qui n'étaient pas autorisées auparavant.

Au cours de notre formation axée sur la pratique 'RGIE - installations domestiques existantes et nouvelles', vous apprendrez à concevoir et à adapter les installations électriques conformément aux réglementations les plus récentes. À l'aide d'exemples concrets, vous vous familiariserez avec les nouvelles prescriptions et ferez ainsi passer votre expertise au niveau supérieur. Le résultat : des installations sûres et conformes, mais également des clients satisfaits.



Vous souhaitez vous tenir au courant des dernières évolutions du RGIE et offrir un service optimal à vos clients ? Consultez le programme, les dates et les lieux sur notre site internet et inscrivez-vous dès aujourd'hui pour rester un spécialiste des installations électriques domestiques !





*Les collaborateurs de Volta vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une fantastique année 2025.*

Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.

## Contacter Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année :  
fbz-fse@volta-org.be ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectorielle :  
pensioen.pension@volta-org.be ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement :  
info@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Pour des questions techniques ou sur la réglementation :  
sat@volta-org.be ou 02 476 16 76.



Volta vzw-asbl  
Avenue du Marly 15/8  
1120 Bruxelles

Tel 02 476 16 76  
info@volta-org.be  
www.volta-org.be

TVA : BE0457 209 993  
RPM Bruxelles

**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE